

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**MAQUILLAGE DU SOIR ET SEMI-PERMANENT,  
PARTICIPATION A LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'INSTITUT**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

|                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>DE : 83 28 10 U21 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 juin 2018,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **MAQUILLAGE DU SOIR ET SEMI-PERMANENT, PARTICIPATION A LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'INSTITUT**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de préparer et de ranger le poste de travail ;
- ◆ d'accueillir le client et détecter ses attentes ;
- ◆ de déterminer le type de maquillage à effectuer ;
- ◆ d'effectuer un maquillage du soir ;
- ◆ d'effectuer un maquillage semi-permanent ;
- ◆ d'écouter et de communiquer avec le client ;
- ◆ de conseiller le client ;
- ◆ d'appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de respect de l'environnement ;
- ◆ de participer à la politique commerciale de l'entreprise ;
- ◆ d'organiser son travail.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

**En maquillage de jour et maquillage de correction,**

*en situation réelle « pratique » (c-à-d sur modèle Dame inconnu) pour l'accueil et les services techniques,*

*en toute autonomie de décision (sélection des techniques, matériels et produits nécessaires) et d'exécution des services techniques,*

*dans un temps de réalisation de maximum une heure trente,*

- ◆ accueillir la cliente ;
- ◆ installer la cliente ;
- ◆ établir le diagnostic ;

- ◆ compléter la fiche client ;
- ◆ effectuer le maquillage de jour correctif correspondant aux attentes ou besoins de la cliente ;
- ◆ conseiller à la vente des produits et services en relation avec les soins.

**En respectant les critères suivants :**

- ◆ en ce qui concerne la pertinence du diagnostic :
  - identifier les éléments utiles à la prise en charge (caractéristiques de la peau et du visage, attentes et besoins de la cliente, contre-indications....) ;
  - sélectionner les soins, les techniques, les appareils et les produits appropriés ;
- ◆ en ce qui concerne l'adéquation du processus :
  - respecter l'organisation (gestion rationnelle du temps, du matériel, des produits...) et la chronologie des étapes du service dans le délai d'exécution prescrit ;
  - appliquer les techniques de maquillage dans le respect du mode opératoire ;
  - utiliser le matériel et les produits de manière appropriée ;
- ◆ en ce qui concerne la conformité du résultat :
  - obtenir un résultat du maquillage conforme aux effets attendus ;
  - adapter les conseils aux besoins et attentes de la cliente (contenu via fiche client) ;
- ◆ en ce qui concerne le respect des règles professionnelles :
  - appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, et d'ergonomie personnelles ;
  - assurer la protection et le confort de la cliente tout au long de la prestation ;
  - appliquer les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel et des produits ;
- ◆ en ce qui concerne la qualité de la relation et de la communication :
  - adapter les techniques d'accueil et de dialogue au type de cliente dans le respect des règles déontologiques ;
  - adapter la terminologie utilisée à l'interlocuteur (cliente et professionnels).

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Maquillage de jour et maquillage de correction », code 832809U21D1, classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

**3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*dans une situation réelle « pratique » pour l'accueil et les services de maquillage du soir, sur un modèle Dame inconnu,*

*en toute autonomie de décision et d'exécution des services techniques*

*dans un délai de réalisation de maximum deux heures,*

- ◆ d'accueillir la cliente ;
- ◆ d'installer la cliente ;
- ◆ d'établir le diagnostic ;
- ◆ de compléter la fiche client ;

- ◆ d'effectuer un maquillage du soir correspondant aux attentes et aux besoins de la cliente ;
- ◆ de conseiller à la vente des produits et services en relation avec les soins ;

*dans une situation réelle « pratique » sous forme d'entretien avec un modèle Dame pour le maquillage semi-permanent, en toute autonomie de décision des services techniques à réaliser,*

- ◆ d'accueillir la cliente ;
- ◆ d'installer la cliente ;
- ◆ d'établir le diagnostic ;
- ◆ de compléter la fiche ;
- ◆ d'envisager la faisabilité d'un maquillage semi-permanent sur la cliente en décrivant la technique et en précisant les risques qui y sont liés ;
- ◆ de conseiller la vente des produits et des services en relation avec les soins ;

*dans une situation simulée d'étalage / vitrine,*

- ◆ de réaliser un projet d'étalage sous forme de croquis, maquette, réalisation grandeur nature, ... ;
- ◆ de mettre en valeur des produits et un service dans un étalage correspondant à la circonstance et/ou une ambiance particulière.

#### **En respectant les critères suivants :**

- ◆ en ce qui concerne la pertinence du diagnostic :
  - d'identifier les éléments utiles à la prise en charge (caractéristiques de la peau et du visage, attentes et besoins de la cliente, contre-indications....) ;
  - de sélectionner le maquillage (techniques, appareils et produits) appropriés ;
  - d'identifier les éléments utiles à la réflexion pour le maquillage semi-permanent et les techniques à utiliser tout en prenant en compte les risques ;
- ◆ en ce qui concerne l'adéquation du processus :
  - de respecter l'organisation (gestion rationnelle du temps, du matériel, des produits...) et la chronologie des étapes du service dans le délai d'exécution prescrit ;
  - d'appliquer les techniques de maquillage du soir dans le respect du mode opératoire ;
  - d'utiliser le matériel et les produits de manière appropriée ;
- ◆ en ce qui concerne la conformité du résultat :
  - de réaliser un maquillage du soir conforme aux effets attendus ;
  - de réaliser un étalage / vitrine conforme aux résultats attendus ;
- ◆ en ce qui concerne le respect des règles professionnelles :
  - d'appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, et d'ergonomie personnelles ;
  - d'assurer la protection et le confort de la cliente tout au long de la prestation ;
  - d'appliquer les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel et des produits ;
- ◆ en ce qui concerne la qualité de la relation et de la communication :
  - d'adapter les techniques d'accueil et de dialogue au type de cliente dans le respect des règles déontologiques ;
  - d'utiliser une terminologie adaptée à l'interlocuteur (cliente et professionnels).

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- ◆ le degré de pertinence du diagnostic,
- ◆ la précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le niveau d'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

#### **4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable:

*au départ de situations concrètes représentatives amenées par le chargé de cours,*

*en vue d'acquérir de l'autonomie de décision quant à la sélection des techniques, matériels et produits, et d'exécution des services techniques,*

*en utilisant un vocabulaire spécifique,*

##### **4.1. Maquillage du soir et semi-permanent : technologie :**

**Préparer et ranger le poste de travail,**

- ◆ d'identifier le matériel de base utile au service à prester ;
- ◆ de décrire l'aménagement rationnel du matériel ;
- ◆ de nommer les produits de nettoyage du matériel et de la cabine ;
- ◆ d'expliquer l'entretien courant du matériel et la conservation des produits ;
- ◆ de choisir les facteurs d'ambiance (musique de fond, température, parfum,...) de la cabine en fonction du soin ;
- ◆ de décrire l'organisation spécifique de l'institut/du lieu de travail.

**Accueillir le client et détecter ses attentes,**

- ◆ d'identifier les différents profils des clients ;
- ◆ de citer les règles déontologiques et les limites de la profession ;
- ◆ d'énoncer le règlement et l'organisation spécifique de l'institut ;
- ◆ de citer les différents types de soins proposés dans l'institut ;
- ◆ d'identifier le matériel d'installation et de protection du client (tenue spécifique, protection, position,...) adapté au soin ;
- ◆ d'expliquer le contenu et le mode d'utilisation d'une fiche client (fiche administrative) sous format papier ou informatique.

**Déterminer le type de maquillage à effectuer,**

- ◆ d'identifier les caractéristiques du client : âge, sexe, activités,... ;
- ◆ de citer les techniques, le matériel et les produits de démaquillage et de nettoyage de la peau du visage, des cils et des sourcils ;
- ◆ de caractériser les composants (physiologie et histologie) de la peau : les principales anomalies cutanées et pigmentaires pouvant être détectées dans le cadre du métier ;

- ◆ de citer les composants (physiologie et histologie) et caractéristiques du système pileux ;
- ◆ de déterminer la composition chimique de la peau, le PH, le pouvoir d'absorption cutanée et le pouvoir-tampon ;
- ◆ de différencier les types morphologiques de visage (symétrie, physionomie, ...) ;
- ◆ d'énumérer les techniques d'examen de la peau, de la morphologie du visage et du style du client ;
- ◆ de citer les règles déontologiques et les limites de la profession ;
- ◆ d'analyser l'impact des troubles éventuels sur le choix du maquillage à réaliser ;
- ◆ de différencier les styles de maquillage du soir en fonction des circonstances ;
- ◆ de choisir les styles et les techniques de maquillage semi-permanent selon les zones à traiter ;
- ◆ d'identifier le langage des couleurs et le langage des formes ;
- ◆ d'esquisser les dernières innovations ;
- ◆ d'énoncer la chronologie et le contenu des différentes étapes des soins ;
- ◆ de préciser les contre-indications (produits et techniques) ;
- ◆ de décrire le règlement et l'organisation spécifiques de l'institut ;
- ◆ d'expliquer le contenu et le mode d'utilisation d'une fiche de client (fiche administrative, fiche technique) sous format papier ou informatique.

#### **Effectuer un maquillage du soir,**

- ◆ de distinguer les différents styles de maquillage du soir, sur base de l'examen initial ;
- ◆ d'identifier et de décrire le matériel (indications, mode d'emploi) et les produits (propriétés, indications, mode d'emploi) appropriés à la réalisation d'un maquillage du soir ;
- ◆ d'expliquer le mode opératoire des techniques à mettre en œuvre en tenant compte des contre-indications.

#### **Effectuer un maquillage semi-permanent,**

- ◆ de distinguer les différents styles et techniques de maquillage semi-permanent, sur base de l'examen initial, en fonction des zones à traiter ;
- ◆ d'identifier et de décrire le matériel (indications, mode d'emploi) et les produits (propriétés, indications, mode d'emploi) appropriés à la réalisation d'un maquillage semi-permanent ;
- ◆ d'expliquer le mode opératoire des techniques à mettre en œuvre en tenant compte des contre-indications ;
- ◆ d'expliquer les risques liés à la technique ;
- ◆ d'identifier les contre-indications ;
- ◆ de citer les règles déontologiques spécifiques et de cibler les limites de la profession ;
- ◆ de respecter les limites de la formation de base de cette technique ;
- ◆ de s'informer sur les possibilités de formation dans ce domaine ;
- ◆ de déterminer l'entretien courant spécifique du matériel et la conservation des produits.

**Ecouter et communiquer avec le client,**

- ◆ d'adapter les règles de communication et les comportements verbaux et non verbaux (présentation, écoute, dialogue, questionnement, reformulation, négociation, conseil, ....) aux situations d'accueil ;
- ◆ de sélectionner les techniques de communication et les comportements adaptés aux situations de dialogue durant le soin ;
- ◆ d'énoncer les règles de politesse et de courtoisie ;
- ◆ d'identifier les règles de déontologie et les limites de la profession.

**Conseiller le client,**

- ◆ d'identifier les besoins et souhaits du client ;
- ◆ de décrire les règles de politesse et de courtoisie ;
- ◆ d'adapter les règles de communication et les comportements verbaux et non verbaux (présentation, écoute, dialogue, questionnement, reformulation, négociation, conseil, ....) aux situations professionnelles ;
- ◆ d'énoncer les règles de déontologie et les limites de la profession ;
- ◆ de décrire les produits, les services et les dernières innovations ;
- ◆ d'identifier les techniques de vente ;
- ◆ d'expliquer la politique commerciale de l'institut.

**Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de respect de l'environnement,**

- ◆ d'identifier les risques de contamination ;
- ◆ d'énoncer les principes élémentaires d'hygiène et de sécurité :
  - liés à l'entretien et à la manipulation du matériel (asepsie, désinfection, stérilisation), u stockage des produits,
  - relatifs à la protection des personnes, en fonction du soin effectué ;
- ◆ d'énoncer les principes élémentaires d'hygiène personnelle et de tenue professionnelle de l'esthéticien ;
- ◆ d'identifier les règles d'ergonomie et de manutention ;
- ◆ de décrire les comportements à adopter en cas d'accidents, de malaises ou de situation d'urgence liée à l'acte technique ;
- ◆ de formuler les principes élémentaires de protection de l'environnement en matière d'utilisation des produits ;
- ◆ de formuler la réglementation relative au traitement des déchets.

**Participer à la politique commerciale de l'entreprise,**

- ◆ de déterminer les produits et les services des instituts de beauté ainsi que les dernières innovations ;
- ◆ de favoriser la politique commerciale de l'institut ;
- ◆ de concevoir un étalage ;
- ◆ d'énoncer les règles de déontologie et les limites de la profession.

**Organiser son travail,**

- ◆ de prévoir la durée des soins ;
- ◆ d'organiser et gérer son temps de travail.

**4.2. Maquillage du soir et semi-permanent : pratique professionnelle \* : <sup>1</sup>**

*face à des modèles dames ou hommes,*

**Préparer et ranger le poste de travail,**

- ◆ d'appliquer les règles d'hygiène, de sécurité à l'égard du matériel, des produits, de la cabine et du linge (avant, pendant et après le soin) ;
- ◆ d'agencer judicieusement tout le matériel ;
- ◆ de veiller, si nécessaire, au réapprovisionnement des produits ;
- ◆ de préparer une ambiance adaptée au soin ;
- ◆ de ranger, de nettoyer la cabine, le poste de travail et le matériel après les soins.

**Accueillir le client et détecter ses attentes,**

- ◆ d'adopter une tenue professionnelle et des postures de travail appropriées ;
- ◆ de saluer, d'accueillir le client dans le respect des règles de politesse et de courtoisie ;
- ◆ de s'informer des attentes générales et souhaits du client ;
- ◆ de poser des questions pertinentes ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire adapté ;
- ◆ de ranger le vestiaire du client ;
- ◆ d'accompagner le client en lui donnant toutes les consignes nécessaires ;
- ◆ d'installer le client selon le soin ;
- ◆ d'établir la fiche à l'aide des rubriques et de la terminologie en vigueur dans l'institut.

**Déterminer le type de maquillage à effectuer,**

- ◆ de réaliser le démaquillage et le nettoyage de la peau du visage, des cils, des sourcils, du cou, du décolleté ;
- ◆ d'appliquer les techniques d'examen (par la vue, par le toucher) ;
- ◆ de poser les questions utiles et de déterminer sur base d'une fiche-diagnostic à créer :
  - les attentes précises du client,
  - les contre-indications ;
- ◆ de respecter les limites de la profession et d'envoyer si nécessaire vers le corps médical ;
- ◆ de s'informer des tendances, de l'évolution des techniques, du matériel et des produits de maquillage du soir et de maquillage semi-permanent ;
- ◆ de sélectionner le style, les techniques, les produits et tons répondant aux attentes et besoins du client ;

---

<sup>1</sup> \* Les compétences s'exerceront sur peau artificielle et non sur client étant donné les risques liés aux techniques de maquillage semi-permanent.

- ◆ de proposer, de négocier les choix sélectionnés ;
- ◆ de faire preuve de créativité ;
- ◆ d'expliquer/justifier ses choix à l'aide d'un vocabulaire adapté ;
- ◆ d'obtenir l'accord du client ;
- ◆ de compléter la fiche du client en indiquant toutes les informations utiles (observations, choix réalisés...conseils de suivi à domicile).

#### **Effectuer un maquillage du soir,**

- ◆ de disposer judicieusement tout le matériel et les produits utiles au soin ;
- ◆ d'appliquer les techniques sélectionnées avec soin et dextérité dans le respect du mode opératoire :
  - d'appliquer une crème de base ou une ampoule « éclat » ;
  - de poser le fond de teint ;
  - de poser le correcteur de teint ;
  - d'appliquer la poudre ;
  - de poser le fard à paupières – les crayons – l'eye-liner des paupières inférieures et supérieures ;
  - de poser les faux-cils (le cas échéant) ;
  - de poser le cosmétique pour cils en différentes couches ;
  - de poser le crayon pour corriger et préciser la forme de la bouche ;
  - de remplir les lèvres au rouge à lèvres ;
  - de broser et redessiner les sourcils suivant le sens de la pousse du poil ;
  - de poser le fard à joues ;
  - de poser les paillettes, des reflets nacrés en fonction des lumières, des saisons, du style du client ;
  - de réaliser un motif sur le visage (le cas échéant).

#### **Effectuer un maquillage semi-permanent,**

- ◆ de disposer judicieusement tout le matériel et les produits utiles au soin ;
- ◆ d'appliquer les techniques sélectionnées avec soin et dextérité dans le respect du mode opératoire (sur peau artificielle) :
  - d'appliquer les règles d'hygiène et de sécurité,
  - de réaliser l'étude morphologique du visage,
  - de dessiner/corriger le contour de la bouche, la ligne des sourcils et le tracé de l'œil,
  - d'appliquer la technique de la griffure,
  - de veiller à la précision des gestes techniques,
  - d'utiliser les appareils dont l'usage est autorisé ;
- ◆ de respecter les limites de la profession.

**Ecouter et communiquer avec le client,**

- ◆ de répondre aux questions posées par le client (expliquer, rassurer si nécessaire) ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire adapté ;
- ◆ de respecter la vie privée des clients et d'éviter les jugements durant les échanges ;
- ◆ de respecter le souhait du client ;
- ◆ de faire preuve de tact et de discrétion ; de communiquer ou non durant les prestations ;
- ◆ d'adopter un comportement ouvert, avenant et souriant.

**Conseiller le client,**

- ◆ de s'informer des attentes et souhaits du client ;
- ◆ de répondre aux questions posées par le client (expliquer, rassurer si nécessaire) ;
- ◆ de respecter le souhait du client de communiquer ou non durant les prestations ;
- ◆ d'utiliser un vocabulaire adapté ;
- ◆ de respecter la vie privée des clients et d'éviter les jugements durant les échanges ;
- ◆ de faire preuve de tact et de discrétion ;
- ◆ d'adopter un comportement ouvert, avenant et souriant ;
- ◆ de s'informer des tendances, de l'évolution des techniques, du matériel et produits de soins spécifiques ;
- ◆ de proposer des produits ou des services ;
- ◆ de donner des conseils pour les soins à domicile ;
- ◆ d'expliquer/justifier ses conseils à l'aide d'un vocabulaire adapté ;
- ◆ de respecter les règles déontologiques et les limites de la profession.

**Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de respect de l'environnement,**

- ◆ d'appliquer les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel et des produits ;
- ◆ d'appliquer les règles d'hygiène, de protection et d'ergonomie à l'égard des personnes ;
- ◆ d'adopter une tenue professionnelle et des attitudes de travail appropriées ;
- ◆ de respecter les règles d'ergonomie et de manutention ;
- ◆ de veiller au confort du client tout au long de la prestation ;
- ◆ d'adopter des comportements adéquats en cas d'accident ;
- ◆ d'utiliser les produits de façon rationnelle ;
- ◆ de respecter la réglementation concernant le tri sélectif.

**Participer à la politique commerciale de l'entreprise,**

- ◆ d'adopter une tenue professionnelle et des postures de travail appropriées ;
- ◆ de s'informer des tendances, de l'évolution des techniques, du matériel et des produits de soins spécifiques ;
- ◆ de s'informer des souhaits des clients ;

- ◆ d'échanger des informations professionnelles utiles avec les collègues (souhaits et avis des clients ...) ;
- ◆ d'expliquer / justifier ses idées ;
- ◆ de réaliser une vitrine / un étalage ;
- ◆ de faire preuve de créativité et d'esprit d'initiative ;
- ◆ de respecter les limites de la profession.

**Organiser son travail,**

- ◆ de respecter la durée prévue pour les soins ;
- ◆ d'organiser et de gérer son temps de travail.

## 5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'activité d'enseignement de « Maquillage du soir et semi-permanent : pratique professionnelle », il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination des cours                                     | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|-----------------------------------------------------------------|------------|--------|--------------------|
| Maquillage du soir et semi-permanent : technologie              | CT         | B      | 36                 |
| Maquillage du soir et semi-permanent : pratique professionnelle | PP         | L      | 60                 |
| <b>7.2. Part d'autonomie</b>                                    |            | P      | 24                 |
| <b>Total des périodes</b>                                       |            |        | <b>120</b>         |